

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE D'INFORMATION N° 18 /MEF/DGD/du 25 JAN 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Consultation du statut des AV-DAI-BSC
sur le Site Internet de la Douane

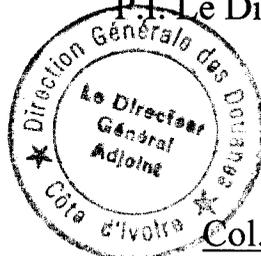
En vue d'accélérer la procédure de dédouanement, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que la vérification du statut des documents suivants :

- Attestation de Vérification (AV) ;
- Bordereau de Suivi de Cargaison (BSC) ;
- Déclaration Anticipée d'Importation (DAI).

est disponible sur le Site Internet de la douane (www.douanes.ci) à travers la rubrique «AV-DAI-BSC».

P/Le Directeur Général des Douanes

P.I. Le Directeur Général Adjoint



Col. DA Pierre A.